

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022

Présent.e.x.s : Nicolas Rault ; Christopher Horta ; Gerd Rothenberg ; Elsa Pais ; Rosalie Bouhet ; Enora Stein ; Leonhard Unterlechner

Excusé.e.x.s : Antonio Latella

PV : Enora Stein ; Christopher Horta

18h15 CUAE

*Conférence sur le droit de manifester
Camille, Jules, Katarina*

La CUAE organise en collaboration avec la CGDM (Coordination Genevoise pour le Droit de Manifester) une conférence sur le droit de manifester à Genève et plus précisément sur le projet de loi au grand conseil concernant le régime de demande d'autorisation de manifestation. Cet événement aura lieu le 24 janvier à Uni Mail. Quatre intervenant.e.x.s seront invité.e.x.s : Clément Voule (rapporteur spécial des Nations unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, Alicia Giraudel (experte en droits humains chez Amnesty Suisse), Clémence Demay (doctorante en droit à l'Université de Lausanne qui travaille sur les libertés fondamentales et la restriction des droits par l'État) et Olivier Peter (avocat à Genève qui plaide notamment dans les domaines de la liberté d'action syndicale et la liberté de réunion pacifique).

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 150.-), aux frais de repas de remerciement des quatre intervenant.e.x.s (CHF 400.-), aux frais de transport d'une intervenante (CHF 45,60.-), ainsi qu'aux frais d'apéritif (CHF 200.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 795,60.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur de CHF 796.-.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

18h35 CUAE***Projection sur les violences policières****Camille, Jule, Katarina*

La CUAE organise une projection du film « No Apologies », traitant des violences policières sur les hommes noirs et précaires à Lausanne. La projection aura lieu le 13 décembre à 18h au cinéma Spoutnik. Iels souhaitaient également inviter Angela Wilhelm, la sœur de Nzoy, afin qu'elle puisse participer à la soirée et la discussion. Elle n'est malheureusement pas disponible. L'association retire donc de la demande le poste de dépense lié au transport de l'intervenante.

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 51.-), aux frais de droits de diffusion (CHF 150.-), ~~aux frais de transport de l'intervenante (CHF 176.-)~~, ainsi qu'aux frais d'apéritif (CHF 200.-)

La demande de subvention s'élève à CHF 401.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

18h55 Uni Art & Amnesty international***Ateliers artistiques et expositions sur la discrimination et l'intersectionnalité****Véronique*

Les associations souhaitent mettre en place des ateliers d'art, permettant aux participant.e.x.s de partager leur vécu autour des thématiques de la discrimination et de l'intersectionnalité. Les ateliers auront lieu le lundi 5, vendredi 16 et mercredi 21 décembre, de 17h à 19h. Un stand d'information a également été mis en place à Uni-Mail les mardis 22 et 29 novembre, avec la possibilité de recueillir des témoignages. Ceux-ci peuvent aussi être apportés en ligne et de manière anonyme. S'il reste du matériel, il sera utilisé lors d'autres ateliers.

La demande comprend la participation aux frais de matériel de peinture et de dessin (CHF 497,45-).

La demande de subvention s'élève à CHF 497.45.-.

Décision : La demande est accordée à hauteur de CHF 498.-.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

19h15 AENG***CineClub Neuroscience****Aleksandra &*

L'AENG souhaite mettre en place un ciné-club sur le thème abordé par les recherches en neurosciences avec le théâtre du Grütli. Les projections autour des thématiques scientifiques seraient mises en perspective avec leurs représentations artistiques et seraient suivies d'une discussion menée par un.e.x chercheur.se.x du département. L'association demande une aide financière pour la première séance et part du principe que les recettes des participant.e.x.s permettront de financer les suivantes.

La demande comprend la participation aux frais de location de salle (CHF 360.-)

La demande de subvention s'élève à CHF 360.-.

Décision : la subvention est suspendue.

La Commission considère que les échanges mails présentés entre le Grütli et l'association ne sont pas clairs, tout particulièrement sur l'aspect du partage des recettes entre les partenaires. De plus, l'association n'a pas démarché d'autres cinémas et salles de projection pouvant proposer des offres similaires ou plus avantageuses pour l'association et sa communauté. De fait, la Commission n'est pas en mesure de savoir si elle finance une location ou une garantie de déficit, deux situations qui entraînent des impératifs réglementaires différents. La Commission demande donc à l'association d'éclaircir le partenariat entre le Grütli et elle-même, ainsi que de démarcher des lieux alternatifs permettant une comparaison.

19h35 Club de débat & Foraus***Joute oratoire d'automne****Jaques, Alexandra & Eugenia*

Les associations ont décidé de se réunir pour créer un projet de débat constructif sous forme de joute verbale sur le thème suivant : « La neutralité suisse est une illusion ». Ce débat a pour but de promouvoir l'accès à la prise de parole en public et l'art de la rhétorique. L'événement aura lieu le 21 décembre à 18h30. Le partenariat avec la marque de vin étant tombé à l'eau, l'association souhaite financer le vin à hauteur maximale et baisser les frais d'impression en compensation.

La demande comprend la participation aux frais d'impression (CHF 233,50.-), aux frais de matériel de papèterie (CHF 60,00.-), aux frais d'apéritif (CHF 263,00.-), aux frais de prix pour les orateur.rice.x.s (CHF 62,60.-), ainsi qu'aux frais de cadeaux de remerciement pour le jury (CHF 62,00.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 695,10 .-

Décision : la subvention est accordée à CHF 696.-.

La Commission rend les associations attentives au fait que la CGTF s'attend à recevoir des devis actualisés et cohérents avec la demande de subvention de leur part.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.

- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h55 CoMu

*Spectacle « Et après ? »
Alexandre, Noémie & Victor*

Les Comédies musicales de l'UNIGE produisent leur spectacle annuel qui aura lieu cette année au Théâtre de l'Espérance. Le spectacle met en scène quatre amis en fin de collège, se promettant de toujours garder contact, mais avec la vie active, cela devient de plus en plus difficile. Les représentations se dérouleront du 24 au 27 mars 2023 et sont produites entièrement par les étudiant.e.x.s sauf la musique.

La demande comprend la participation aux frais de location de salle (CHF 7'040,00.-)

La demande de subvention s'élève à CHF 7'040 .-

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée.

La Commission rend l'association attentive à la clarté de la demande de subvention, notamment en proposant des postes de dépense clairs dans le dossier.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

20h15 ELSA

*Voyage à Budapest
Ilona & Sabine*

ELSA organise un voyage académique à Budapest pour 25 étudiant.e.x.s afin de découvrir les institutions de droit hongrois. Le voyage a eu lieu du 1^{er} au 5 décembre et ils ont visité notamment le parlement et organisé une rencontre avec la cellule hongroise d'ELSA.

La demande comprend la participation aux frais de transport en avion (CHF 5'000,00.-), soit CHF 200.- par personne conformément à l'article 22 du règlement.

La demande de subvention s'élève à CHF 5'000 .-

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée.

La Commission rentre exceptionnellement en matière, étant donné que les demandes rétroactives ne sont normalement pas acceptées. La Commission rend l'association attentive au fait que si l'obtention d'une subvention intervient après le voyage, l'exclusion des étudiant.e.x.s les plus précaires s'est déjà faite. Il est donc important de faire la demande de subvention dans les temps afin d'inclure la participation du plus grand nombre de personnes.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

20h35 AEMAP

Voyage à Berlin
Anna & Hélios

L'AEMAP organise un voyage d'études à Berlin du 20 au 26 mars 2023 pour 26 étudiant.e.x.s afin d'en apprendre plus sur les institutions centrales de la République fédérale d'Allemagne, sur les politiques de développement territorial ainsi que sur les politiques culturelles et les formes de participation citoyenne non-institutionnelle. Iels prévoient de rencontrer l'association Volksentscheid Fahrrad et le collectif Berlin Autofrei.

La demande comprend la participation aux frais de transport, d'hébergement et des activités (CHF 5'400.-), soit CHF 200.- par personne conformément à l'article 22 du règlement.

La demande de subvention s'élève à CHF 5'400.-.

Décision : la subvention est accordée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

20h55 Law Career Start

Procès fictif théâtral
Frieda

La Law Career Start souhaite organiser un procès fictif théâtral. L'idée est de réaliser une pièce de théâtre interprétée par des acteur.rice.x.s mettant en scène une situation de la vie réelle relative au droit pénal. Deux équipes composées d'étudiant.e.x.s en droit s'affronteront pour l'examen du cas pratique. Les participant.e.x.s, sélectionné.e.x.s au préalable par l'équipe Workshop, seront chargé.e.x.s d'analyser les infractions commises et de défendre chacun.e.x des protagonistes. Après une courte pause, le public assistera aux plaidoiries des différentes équipes. Le jury élira ensuite l'équipe vainqueur avec l'aide du public. La soirée se clôturera par un apéritif dinatoire. Des cadeaux de remerciement sont prévus pour l'équipe vainqueur ainsi que pour les membres du jury. Les intervenant.e.x.s ne sont pas encore confirmés.

La demande comprend la participation aux frais de location de salle comprenant la sécurité, l'assistance audiovisuelle et la location de matériel (CHF 1'297.-), les cadeaux de remerciement pour les participant.e.x.s et le jury (CHF 166,25.-), ainsi que ~~les frais d'apéritif (de CHF 650,90. à CHF 769,65.-).~~

La demande de subvention s'élève à CHF 4'070.-

Décision : La subvention est accordée à hauteur de CHF 1664.-.

La Commission rappelle à l'association que les frais d'apéritifs sont limités à 200 CHF par événement.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

21h15 Divers

- Retour réunion avec les Activités Culturelles & les Sports**

Les secrétaires ont rencontré les AC et les Sports pour réfléchir sur les critères de subventions afin de pouvoir comprendre leur logique en termes de participation à des projets avec les associations étudiantes. Ces échanges ont permis de rendre plus clair le lien qu'entretiennent ces structures avec le monde associatif universitaire. Concernant les Sports, une salle de sport peut être mise à disposition des associations de manière ponctuelle. En ce qui concerne les AC, la division co-produit des événements avec les associations et se charge de former des budgets et des plans de financement. Ils prennent donc déjà en compte les réglementations et pratiques de la Commission.

La séance se termine à 21h30

PV fait à Genève le par Enora Stein et Christopher Horta.